

Communiqué de presse

17 septembre 2025

La Présidente de la Commission de régulation de l'énergie, Emmanuelle Wargon, est élue Présidente du Conseil des régulateurs de l'Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)

L'ACER (Agence de coopération des régulateurs de l'énergie) a été créée en 2011 et rassemble tous les régulateurs nationaux. Elle joue un rôle essentiel dans la promotion d'une plus grande intégration du marché de l'énergie au sein de l'Union européenne, afin de faire bénéficier les entreprises et les citoyens européens des avantages d'une énergie abordable, sûre et décarbonée.

La Présidente de la Commission de régulation de l'énergie (CRE – qui est le régulateur français), Emmanuelle Wargon, a été élue Présidente du Conseil des régulateurs de l'ACER (Board of Regulators – BoR) à l'occasion de la réunion du Conseil, qui s'est tenue ce jour à Copenhague. Le Président du Conseil des régulateurs de l'ACER est élu pour un mandat de deux ans et demi.

Elle succède à Clara Poletti, membre du collège de l'ARERA (Autorité italienne de régulation de l'énergie, des réseaux et de l'environnement).

Emmanuelle Wargon est Présidente de la Commission de régulation de l'énergie depuis août 2022.

Elève de l'École Nationale d'Administration (promotion « Marc Bloch ») et diplômée d'HEC (1992), Emmanuelle Wargon débute sa carrière à la Cour des comptes. Elle occupe ensuite différentes fonctions au sein des ministères sociaux, notamment en dirigeant, à partir de 2012, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Forte d'une longue carrière dans le public, Emmanuelle Wargon s'essaie en 2015 au secteur privé en rejoignant l'équipe de direction de Danone. Puis elle est nommée aux gouvernements d'Edouard Philippe en tant que Secrétaire d'Etat à la Transition Ecologique et Solidaire et de Jean Castex en tant que Ministre déléguée au Logement.

Emmanuelle Wargon a indiqué : « *Avant tout, je veux saluer la confiance que m'accordent tous les régulateurs nationaux pour présider le conseil des régulateurs de l'ACER, qui est une instance importante et dont les pouvoirs ont été considérablement renforcés. Dans un contexte où l'énergie fait partie des sujets clés à l'échelle européenne, comme en témoignent les différents paquets et réformes à l'étude à Bruxelles, mon rôle consistera à ce que l'ACER et les régulateurs nationaux puissent être à la fois force de proposition et acteurs des prochaines transformations du système énergétique européen. Il s'agira de trouver le bon point d'équilibre entre vision et intégration européenne et prise en compte des spécificités de chacun des contextes nationaux.* »

Contacts presse : presse@cre.fr

La CRE est une autorité administrative indépendante créée le 24 mars 2000 en application de la directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 11 décembre 1996. Dans un système européen intégré, la CRE exerce quatre missions principales : réguler les réseaux et infrastructures d'électricité et de gaz, garantir le bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz, opérer les principaux dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et éclairer le débat public

Suivez-nous !

Communiqué de presse

17 septembre 2025

sur les grands enjeux énergétiques. Elle promeut des valeurs d'ouverture, d'impartialité et de transparence.

Suivez-nous !



www.CRE.fr

[in](#) LinkedIn

[X](#) @CRE_energie

[b](#) @cre.fr

[Lettre électronique CRE](#)